

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 54 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN,, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM, David MIRANDE à Muriel BIOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 26-191211-JEU-

VERSEMENT DE LA TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION LES ETERLOUS

Mme BERGES rappelle que par délibération du Conseil Communautaire réuni le 8 novembre 2018, la communauté de communes a repris en gestion directe l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Eterlous à compter du 2 janvier 2019.

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de l'Association réunie le 3 novembre 2018, modifié et complété lors de l'Assemblée générale du 06 novembre 2019, l'ensemble des biens matériels de l'association a été transféré à la collectivité afin de contribuer au fonctionnement du service.

« Outre l'argent qu'il devrait rester sur le compte, l'association possède des biens matériels (...). La collectivité en reprenant l'activité souhaite bénéficier des biens de l'association (...).

Vote : Dévolution de l'intégralité des biens de l'association à la collectivité au 1 janvier 2019. 8 voix pour. »

Le transfert de la trésorerie restante sur le compte de l'association au bénéfice de la collectivité, est quand a lui prévu à la clôture du compte en banque (automne 2019). Cette date de transfert a été décidée afin de laisser le temps nécessaire à l'association de régler les dernières factures et de percevoir les recettes manquantes (prestations de service Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole, remboursement Uniformation, etc.).

Aujourd'hui le compte peut être clôturé et le virement effectué au bénéfice de la Communauté de Communes du Haut-Béarn afin de contribuer au bon fonctionnement de l'ALSH Les Eterlous, conformément à la volonté des membres de l'association.

« En parallèle des biens matériels, la trésorerie de l'association sera versée à la Communauté de Communes du Haut-Béarn, au moment de la clôture des comptes. Cette trésorerie devra être affectée à l'achat de matériel pour l'ALSH Les Eterlous, au financement d'un second véhicule et d'un logiciel de gestion. L'objectif étant que cette trésorerie continue à contribuer au bon fonctionnement de l'ALSH. »

Le montant transféré est évalué à ce jour à 29 544.07 euros.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le virement de la trésorerie de l'association Les Eterlous,
- **APPROUVE** l'utilisation de ce montant pour contribuer au bon fonctionnement du service ALSH,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019